

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 4

Artikel: Le Tribunal international de Bruxelles a dénoncé les crimes contre les femmes : ombres et lumières

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274481>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du 4 au 8 mars :

LE TRIBUNAL INTERNATIONAL DES CRIMES CONTRE LES FEMMES A BRUXELLES

Est-ce le début d'une Internationale du féminisme radical ? A coup sûr, l'événement a fait du bruit, redoublé par l'interdiction d'embellie, aux hommes, journalistes inclus, d'assister aux séances du tribunal, puis, dès le second jour, par la suppression de toute conférence de presse « pour laisser aux sœurs journalistes » toutes leurs chances... Mais les propositions, acceptées par acclamation, d'un groupe de travail « Outcome of the tribunal » ont fait l'objet d'une conférence de presse très suivie, à l'International Press Club. Y ont été annoncées d'autres actions sous forme de « tribunal », jugeant cette fois, non plus en vrac, dans le vague, mais par thèmes, les crimes contre les femmes dans le monde, car c'est de cela qu'il s'agit : dénoncer ces crimes et mobiliser une solidarité mondiale.

Que s'est-il passé à Bruxelles ? Très officiellement, le Palais des Congrès dans son entier a été mis, par le ministre des Affaires culturelles flamandes, Mme De Backer, à la disposition d'un « collectif » du féminisme radical, ne représentant ni mouvements, ni partis, ni nations. L'impulsion lui a été donnée par Diana Russel et a pris consistance, l'été 74, au camp de vacances international des féministes danoises. C'est à Paris, au printemps 75, qu'il a été mis en place le projet du tribunal, qui s'est constitué sans aucun subside officiel, grâce à l'activité et à la générosité de chacune. Il s'agissait de « crier » le non-dit de l'Année internationale de la femme, estimée récupérée par les hommes et par la politique : en somme, un « anti-Mexico ».

Quelque 1200 femmes de 29 pays se sont exprimées dans un cadre et sur des sujets programmés et sérieux au fil de quatre journées, qui, tous, ont été traités à fond, sinon au fond. Ont été dénoncés, sous forme de té-

moignages, les crimes d'ordre médical (stérilisation, maternité forcée...), les crimes économiques (gratuité du travail ménager, discrimination des salaires et sécurité sociale), crimes contre les minorités raciales (noires américaines, d'Afrique du Sud, aborigènes d'Australie, travailleuses immigrées), les violences contre les femmes (viols, sévices, femmes battues, tortures politiques, despotisme familial, prostitution forcée).

Ce fut moins un tribunal qu'une « tribune », une prise de parole fantastique, dans une absence totale et délibérée de directives. Elle a permis que se cherche une « sororité », nouveau pouvoir des femmes. Mais la République des sœurs a commencé par un énorme débailage qui n'a pas hiérarchisé l'urgence et la gravité des questions. Il y eut des confessions personnelles bouleversantes, des récits simples et effroyables, comme celles des femmes du Chili, d'Iran et de l'Inde, d'Amérique latine et même du Japon. Deux grou-

pes ont été particulièrement écoutés, dans leur prise de parole concertée, celui des femmes du tiers monde et celui des femmes âgées. Il y eut des rapprochements spectaculaires s'élevant au-dessus de « la politique des hommes », israéliennes et arabes, africaines du sud noir et blanche. Cela forma une masse accablante de souffrances d'où jaillit un cri sauvage. Des appels au secours ont mobilisé l'unanimité autour de motions rejoignant des campagnes d'Amnesty International, notamment pour l'Iran. Les motions abondèrent, plus ou moins politisées, signées avec plus ou moins de succès.

Ce fut aussi une Babel où l'on frôla l'hystérie et s'arracha le micro. On assista à une prise d'assaut du tribunal par les lesbiennes réclamant amitié et compréhension pour leur sororité absolue. Il y eut des groupes de travail remarquablement actifs et sérieux. Un torrent d'informations, à une quantité de stands, sous forme de tracts, journaux muraux, brochures, disques, calicots, vidéo-films, et des « sit-in » pittoresques, sidérant les surveillants du Palais. Aucun pays de l'Est n'était représenté.

De Suisse étaient venues une quarantaine de militantes M.L.F. de plusieurs villes, qui exposèrent les discriminations et leurs revendications, jeunes, comme la plupart des participantes (25 à 35 ans).

Le dialogue était bien difficile entre femmes de niveaux de vie et de culture, et de situations politiques si différentes. Il y avait d'autres tensions internes aux divers mouvements, dont chacun trouve plus radical ou plus politisé que soi... Mais l'immaturité politique de beaucoup, l'anarchie et l'outrance qui ont contrasté bien des militantes féministes organisées, s'expliquent par la peur d'être « récupérées » par les « systèmes », quels qu'ils soient. Cela ne doit pas faire minimiser la franchise et la générosité d'une conscience collective en train de se cristalliser à partir des drames et de malheurs individuels. La « Sororité » a une naissance chaotique, mais la Création ne fut-elle pas elle-même, d'abord, chaos ?

Marie-Louise Bernard-Vérant.

Le Tribunal international de Bruxelles a dénoncé les crimes contre les femmes

Ombres et lumières

Elles ont afflué par centaines, les femmes au tribunal ; de 26 pays différents, mais aussi de Bruxelles, femmes de toutes les classes sociales, désireuses de rencontrer des femmes engagées dans le Mouvement de libération des femmes.

Rentrées de Bruxelles, deux participantes domiciliées à Genève, engagées de longue date dans le mouvement, m'ont livré en vrac leurs impressions.

Côté négatif tout d'abord. Le nombre de sujets soulevés au tribunal a été trop grand.

Un moment sombre a été l'institution d'une critique sur le fonctionnement du tribunal qui a bien souvent donné lieu à des débats confus, quand ce n'est à des règlements de comptes personnels. Et puis surtout, il y a eu cette exclusion des journalistes hommes, non pas seulement des débats, mais des conférences de presse, et ceci après un vote peu conciliant.

Les journalistes femmes ont montré que cette exclusion était une erreur : d'abord, parce que les journalistes femmes ne sont pas féministes du seul fait qu'elles soient nées femmes. Ensuite, parce qu'une corporation tout entière a été empêchée d'exercer son métier dans des conditions normales. Plusieurs femmes journalistes se sont rendues à Bruxelles pour leur propre compte, leurs journaux étant d'embellie « peu intéressés » par des comptes rendus sur le tribunal.

Résultats : l'information diffusée au sujet du tribunal a été des plus fragmentaires. Et les faits constatés par le tribunal, les crimes commis contre les femmes dans tous les pays du monde, n'ont pas été portés à la connaissance de l'opinion publique internationale.

Côté positif ensuite. Il y a eu des moments bouleversants : ces témoignages apportés personnellement à la tribune par des femmes qui avaient été violées, victimes d'une intervention chirurgicale inutile, ou encore battues par leur mari. Des témoignages-coups de poing qui ont rendu des participants malades de leur impuissance devant cette oppression subie sous toutes les latitudes.

Et puis ces fêtes qui sont nées spontanément au Centre-Femmes de Bruxelles, donnant lieu à des rencontres et échanges chaleureux qui n'ont pas pu avoir lieu dans la vaste salle où se déroulait le tribunal.

Et puis aussi, ces démonstrations qui se succédaient les unes aux autres de l'auto-examen gynécologique pour apprendre à connaître son corps, organisées par les groupes « self-help » de plusieurs pays.

Et puis encore, des entretiens avec des groupes de femmes spécialisés dans l'un des aspects de ce nouveau féminisme d'une diversité affolante ; première prise de contact des femmes étrangères au MLF avec le nouveau féminisme.

Et puis enfin, la résolution votée par des femmes d'Israël, du Yémen du Sud, d'Arabie saoudite et de Syrie condamnant leur propre société pour son oppression contre les femmes.

Et demain ? Ce qu'il n'a pas été possible de faire à Bruxelles, estiment mes deux interlocutrices : élaborer une explication sur les causes des crimes dénoncés à la tribune et parler des luttes que les femmes mènent déjà contre ces crimes — viol, institution médicale, droit, chômage, etc. Et pourquoi pas sous la forme d'une journée internationale d'étude consacrée à un seul thème ?

Anne-Marie Ley

Femmes, que faites-vous maintenant, que ferez-vous demain ?

Prolongement des Journées des femmes romandes du mois d'avril 1975 à Ballexert, un groupe de femmes de Genève, intéressé par le problème de la réinsertion sociale et professionnelle des femmes, a constitué récemment une association dont le but est « d'effectuer tous les travaux préliminaires en vue de créer et de gérer un centre d'orientation, de préformation et d'accueil pour les femmes ».

Désireux de déterminer si la création d'un tel centre, qui serait le premier de son genre en Suisse, correspond à une nécessité, le groupe a décidé d'entreprendre une enquête sous forme d'un questionnaire adressé aux femmes, auquel il veut assurer une diffusion aussi large que possible, sur le plan romand et même national.

A.-M. L.

I. Avez-vous déjà travaillé ? — à plein temps
— à mi-temps
— à temps partiel

Combien d'années ?

II. Avez-vous cessé de travailler ?

Depuis combien d'années ?

Pourquoi ? — à cause du mariage
— à la naissance d'un enfant
— autre raison

Répondez sans tenir compte de la situation économique actuelle, ce sont vos aspirations qui nous intéressent.

III. Pensez-vous retravailler ? — maintenant
— dans X années

Si oui, c'est pour : — raisons économiques — faire un métier qui vous plaît
— désir de contact — valorisation personnelle
— autonomie financière — autre raison

Si non, c'est pour : — pas envie — garde des enfants
— opposition du mari — formation inadéquate
— autre raison

IV. Si un centre se crée, que souhaiteriez-vous y trouver ?
— Stages de recyclage — Centre de rencontres
— Documentation — Autre
— Connaissance de soi-même et de ses aptitudes

Age : Localité : Canton :

Etat civil : — célibataire — veuve
— mariée — divorcée
— nombre d'enfants

Niveau d'études : — fin de scolarité obligatoire — maturité
— apprentissage — études universitaires
— école professionnelle — autre

MERCI. Si vous désirez être tenue au courant, donnez votre nom, prénom, adresse complète. Renvoyez le questionnaire à :
« Femmes Suisses », B.P. 10, 1253 Vandoeuvres, en mentionnant :

QUESTIONNAIRE sur l'enveloppe.

Groupes d'éducation permanente pour l'intégration sociale des femmes

(Suite de la page 1)

offrent la possibilité de faire un choix valable, d'élaborer une solution personnelle à une situation personnelle.

Il s'agit non pas d'un recyclage ou d'une formation professionnelle, mais bien d'un premier stade qui consiste à trouver et développer en soi des éléments qui détermineront la future orientation. Chacune de nous possède des richesses enfouies, des capacités et des talents restés en friche. Avant de choisir son orientation, il faut savoir de quoi on dispose soi-même et développer ces éléments pour les mettre en valeur.

Les Groupes d'éducation permanente pour l'intégration sociale des femmes ont été créés à Genève en septembre 1975 sous le titre « Orientation personnelle ». Les résultats sont tels que l'on envisage, dans d'autres cantons, de reprendre le modèle alors qu'à Genève on décide de l'élargir.

Modèle de l'ASF

Le travail se fait en petits groupes de 10 à 12 femmes qui se réunissent huit fois à raison de deux heures par semaine, l'après-midi ou le soir. Ces groupes sont animés par des spécialistes, à Genève par des assistantes sociales expérimentées en dynamique de groupe. Au travers des entretiens, des échanges, des informations demandées ou données, les participantes apprennent à mieux se connaître elles-mêmes, à estimer avec plus de réalisme leurs possibilités et leurs limitations. Jeux de rôle et autres techniques dynamiques sont utilisés pour susciter de nouvelles prises de conscience. Occasionnellement, un thème est donné d'avance, thème qui suscitera toutes sortes de réflexions pendant la semaine. Généralement, cependant, les thèmes se dégagent des entretiens comme une nécessité, un problème brûlant. Ajoutons que le prix a été fixé à Fr. 50.— à Genève.

Résultats

Lors de la séance d'évaluation qui réunissait toutes les participantes de

la première série en janvier 1976, les témoignages positifs affluaient. On pourrait les grouper de la manière suivante.

Les participantes ont toutes approuvé le modèle, la liberté d'expression, le rythme des séances, soit une fois par semaine, et trouvent le prix normal.

Elles disent avoir acquis une vue plus réaliste des choses, en particulier du monde du travail. Elles portent sur elles-mêmes un jugement plus réaliste qu'auparavant. Elles sont devenues conscientes de leurs possibilités, de leurs talents et de leurs intérêts, mais aussi des limitations imposées par l'âge, le temps disponible, le marché du travail.

Au travers de cette connaissance de soi, de ces nouvelles prises de conscience, les participantes ont acquis de l'assurance.

Finalement, citons-le car c'est un point important, elles se sont liées entre elles. Elles sont sorties de leur isolement. Elles ont des amies sur lesquelles elles peuvent compter.

Les participantes ont toutes émis le vœu de continuer à se rencontrer entre elles. Un groupe a désiré continuer avec une animatrice. Pourquoi ? Parce qu'elles avaient le sentiment d'un travail commencé qui méritait d'être approfondi. En outre, elles ont exprimé le besoin d'une préparation concrète et pratique à leur réinsertion sociale.

Modèle élargi

Se fondant sur cette dernière constatation, l'ASF a décidé, en accord avec les animatrices, de prévoir pour l'automne 1976 un programme élargi à deux fois 8 séances consécutives, toujours à raison d'une séance de deux heures par semaine. Ce sera l'occasion d'inclure, avec le développement de la personne, le dérouillage de ses facultés par des exercices appropriés : un apport précieux pour toutes celles qui entreprendront, par la suite, une formation professionnelle, un recyclage ou autre chose.

Ces exercices devront être adaptés aux besoins exprimés. Il ne s'agit donc pas d'un programme schématique.

La bonne volonté ne suffit pas

En effet, pour entrer dans le monde du travail ou reprendre un métier abandonné depuis longtemps, la bonne volonté ne suffit pas. Il faut une préparation à trois points de vue :

- une information complète sur le monde du travail (exigences, comportement, etc.) et sur le marché du travail,
- le développement des qualités personnelles,
- le dérouillage des facultés non utilisées ou négligées depuis trop longtemps.

Le modèle élargi de l'ASF se fonde sur ces trois éléments qui déterminent à leur tour une intégration sociale valable.

But du modèle élargi

Le but des Groupes d'éducation permanente pour l'intégration sociale des femmes n'est pas de procurer un emploi. C'est de préparer les femmes à entreprendre une formation, un recyclage ou à s'intégrer, d'une autre manière dans la société.

Disons encore que le bénévolat uniquement fondé sur la bonne volonté et le désir de se rendre utile n'a pas toujours fait ses preuves. La bénévolat aussi doit être préparée. Souvent, elle n'a aucune idée des règles qui dominent le monde du travail : régularité, discipline, rendement, etc. Aussi, certaines institutions ont-elles introduit des cours pour futures bénévoles afin d'éviter un maximum de déceptions et de malentendus.

En donnant aux femmes la possibilité de reprendre pied dans le monde extérieur d'une manière satisfaisante et valable, l'ASF rend un réel service aux intéressées, mais aussi à la société.

Idetele Engel.

Commission sociale de l'ASF

Pour tous renseignements :
Genève : BIS-ASF, 13, rue Verdaine, 1204 Genève.

Neuchâtel : Mme S. Schäppi, 2 rue Léon-Berthoud, 2000 Neuchâtel.

Vaud : Mme Françoise Champoud, 5, rue Voltaire, 1006 Lausanne.